

Séance du 6 juillet 2021

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALMAYRAC**

**Séance du 6 juillet 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 6 juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ALMAYRAC (Tarn), régulièrement convoqué le 24 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc SENEGES, Maire.

Présents : SENEGES Jean-Marc, CAYRE Chantal, GRANIER Séverine, ICHARD Nicolas, BASCOUL Axelle, LEROY Laetitia, MARCHISIO Romain, TEYSSEYRE Jérôme, VINCENS Véronique, Christian BERLOU,

Absents excusés : Daniel DINARO *donne pouvoir à Jean Marc SENEGES*

TEYSSEYRE Jérôme est désigné(e) secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité.

**DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT : EXTENSION OFFICE ET MISE AUX NORMES SANITAIRES SALLE POLYVALENTE : Délibération**

**Les travaux sont inscrits dans une démarche de mise en totale accessibilité du bâtiment.**

Le coût des travaux est estimé à 30 000.00€ HT (soit 36 000.00€ TTC).

Le plan prévisionnel de financement sera le suivant :

<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL 25% :</b>	<b>7 500.00€</b>
REGION OCCITANIE-FRI 20% :	6 000.00€
DETR 35% :	10 500.00€ (acquis)
Commune ALMAYRAC 20% :	6 000.00€

**DEMANDE DE SUBVENTION REGION OCCITANIE : EXTENSION OFFICE ET MISE AUX NORMES SANITAIRES SALLE POLYVALENTE : Délibération**

Le coût des travaux est estimé à 30 000.00€ HT (soit 36 000.00€ TTC).

Le plan prévisionnel de financement sera le suivant :

CONSEIL DEPARTEMENTAL 25% :	7 500.00€
<b>REGION OCCITANIE-FRI 20% :</b>	<b>6 000.00€</b>
DETR 35% :	10 500.00€ (acquis)
Commune ALMAYRAC 20% :	6 000.00€

NOTA : Le PC et le dossier DAT (ERP) est en cours d'élaboration par l'architecte.

**REVISION du PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :**

Compte-tenu de l'élection d'un nouveau conseil municipal en mai 2020, il convient de mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde élaboré en août 2013.

**CONVENTION ALSH COMMUNE DE MIRANDOL-BOURGNOUNAC : Délibération**

M. le Maire rappelle que certains enfants de la commune sont accueillis à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement -ALSH- de Mirandol-Bourgnounac, « Les Pichous du Viaur », les mercredis après-midi durant la période scolaire.

La commune de Mirandol-Bourgnounac sollicite ensuite auprès de chaque commune de domicile des enfants une participation. Pour l'année 2020 cette participation s'élève à 1 816,96€ pour 8 enfants accueillis. Cette somme correspond au coût X le nombre de ½ journée d'accueil.

Le Conseil demande à savoir comment sont calculées les sommes dues par la commune et à modifier

la date de prise d'effet de cette convention à 2020.

SAprès en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

-**ACCEPTE** le versement de la somme de 1 816.96 € pour l'année 2020 correspondant à la fréquentation des enfants de la commune d'Almayrac accueillis à l'ALSH « Les Pichous du Viaur »,

-**APPROUVE** la convention jointe à la présente délibération,

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune, ladite convention ainsi que les pièces s'y rapportant.

### **REMPLACEMENT MALIE Pierre :**

M. MALIE fera valoir ses droits à retraite à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021. Il soldera ses congés au mois d'août.

M. le Maire a reçu il y a quelques semaines un nouvel habitant d'Almayrac susceptible de convenir à ce poste.

Une proposition de CDD 20h pour 3 mois lui sera proposé. S'il est disponible, ce contrat pourrait démarrer à compter du 20 juillet pour travailler en binôme 4 jours avant les congés de M. MALIE.

### **VENTE TERRAIN SOUELS :**

Le cabinet LBP (Géomètre expert) a envoyé un plan projet pour l'aliénation des parcelles appartenant au domaine public ainsi qu'un devis de prestation.

Ce projet ne correspondant pas exactement à la demande initiale, un nouveau plan et devis seront établis.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Projet résidence partagée : un contact avec architecte a été établi pour engager l'étude de faisabilité. Le CAUE a également été sollicité pour des conseils et soutien en matière de recherche de financements.

Adressage : la procédure par LA POSTE est quasiment terminée.

Point travaux : M. ICHARD fait savoir que le DEPARTEMENT continue les travaux sur la route menant au barrage et le CCCS va intervenir les 7 et 8 juillet sur la route de SOUELS.

Monument aux morts : les plaques ont été déposées pour être refaites en granit du Tarn (devis en cours), le monument a été nettoyé ainsi que le socle de la grande croix.

Prochain passage épareuse : Cette intervention se fait en septembre ou octobre

Câbles réseau ORANGE au droit de la propriété BASCOUL : un Poteau ne tenant plus, les câbles du réseau d'ORANGE passent à hauteur d'homme au niveau de l'entrée de la propriété BASCOUL empêchant l'entrée aux véhicules type camions, tracteurs....

M. le Maire va prendre contact avec la Sté ORANGE.

Jérôme TEYSSEYRE signale que les portables par réseau ORANGE fonctionnent très mal voire pas du tout.

Opération tranquillité vacances : Pour que la gendarmerie puisse engager des rondes, il faut s'inscrire auprès de la gendarmerie de Pampelonne en précisant quand l'habitation est inoccupée.